

DE_2026_050

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trois septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 26 août 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Jérôme FREVILLE, Romain NOYEZ, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Yves MALACHANE représenté par Peters BRONARD, Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Frédéric BROUSSEAU représenté par Elodie ROLLAND

Étaient excusés : Virginie DORLEANS

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite aux incendies survenus cet été, l'Association du Foyer Rural a pris en charge l'achat des ecocups destinés aux sapeurs pompiers de Lesparre.

Il propose que la commune subventionne partiellement ces ecocups, en versant une subvention l'Association du Foyer Rural

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- **D'ACCORDER** une subvention supplémentaire de 100 € à l'association du Foyer Rural de Blaignan-Prignac
- Cette somme sera imputée sur le compte 65748, en section de fonctionnement

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ-BOUSQUET



Abstention 0

Le Président
Alexandre PIERRARD

